Envoyé en préfecture le 25/11/2022
Reçu en préfecture le 25/11/2022
Publié le 25/11/2022
ID : 074-217402809-20221117-CM22105-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE THÔNES

N° 2022/11

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du conseil municipal de Thônes

HAUTE-SAVOIE

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à vingt heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, MM. Gilles GOLLIET, Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élisa DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe,
Mme Christine RUFFON, MM. Benjamin DELOCHE, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Étaient Excusés : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint,
Mme Joëlle TIBURZIO, Conseillère Municipale.

Date de la convocation :	**10 novembre 2022**
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	**29**
Présents et représentés :	**27**

Secrétaire : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2022/105 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES VILLES MÉDAILLÉES DE LA RÉSISTANCE – MANDAT SPÉCIAL ACCORDÉ A M. le Maire et MME C. RUFFON CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE

M. le Maire, directement intéressé ne prend pas part aux votes et se retire de la salle consulaire.

Vu les articles L 2123-18, L 2123-18-1 et L 2123-12 du CGCT ;

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement ;

Comme le prévoit l'article L 2123-18 du CGCT, les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil Municipal.

Les missions à l'étranger par les élus municipaux relèvent de ces dispositions. Il est également traditionnellement admis que l'organisation d'une manifestation de grande ampleur, le lancement d'une opération nouvelle, un surcroît de travail exceptionnel pour la collectivité, peuvent justifier l'établissement d'un mandat spécial.

Le remboursement des frais liés à l'exercice d'un mandat spécial sera effectif sur présentation des justificatifs suivants :
- les frais de transport,
- les frais de restauration et d'hébergement,

et ceci pour les 23 novembre 2022 et 24 novembre 2022.

.../...

Envoyé en préfecture le 25/11/2022
Reçu en préfecture le 25/11/2022
Publié le 25/11/2022
ID : 074-217402809-20221117-CM22105-DE

Ainsi, il convient de mandater M. Pierre BIBOLLET Maire de la commune de Thônes et Mme Christine RUFFON pour se rendre à l'assemblée générale des Villes Médaillées de la Résistance dont est membre la commune de THÔNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité des votants,

- **DONNE** mandat à M. Pierre BIBOLLET Le Maire, et Mme Christine RUFFON, Conseillère Municipale Déléguée, pour représenter la commune de THÔNES lors de l'assemblée générale des Villes médaillées de la Résistance qui se déroulera à Paris les 23 et 24 novembre 2022.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 21 novembre 2022

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

VILLE DE THÔNES (HAUTE-SAVOIE)

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Sébastien ATRUX-TALLAU

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 25 NOV. 2022 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 25 NOV. 2022.

THÔNES, le 25 NOV. 2022

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

VILLE DE THÔNES (HAUTE-SAVOIE)